

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION ÉCRITE**  
**RELATIF À UNE DEMANDE**  
**DE DÉROGATION MINEURE**

(EN ACCOMPAGNEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-003)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 4 435 182,  
SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**Avis public** est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **5 juillet 2021, à 19h30**.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure DM-2021-003 concernant le lot 4 435 182, afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence à une distance de 5.15 mètres de la limite de propriété avant donnant sur la rue Jean-Yves, alors que le règlement de zonage 382-05 prévoit une distance minimale de 7.5 mètres comme marge latérale adjacente à la rue sur un terrain d'angle.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE**

La demande de dérogation mineure vise d'autoriser l'agrandissement d'une résidence à une distance de 5.15 mètres de la limite de propriété avant donnant sur la rue Jean-Yves sur le lot 4 435 182 est soumise à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham en suivant le lien suivant :

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 16h00 de la manière suivante :

Par la poste, à l'attention de la directrice générale, 1962, boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique-de-Grantham, J2B 8A8

- Par courriel à l'adresse suivant : [dg@st-majorique.ca](mailto:dg@st-majorique.ca)
- Sur le site web de la municipalité suivant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Un document expliquant les détails de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site de la municipalité au lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à [urbanisme@st-majorique.ca](mailto:urbanisme@st-majorique.ca)

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2021.



Mme Emilie Trottier,  
Secrétaire-trésorière